



République Française
Département de l'Essonne

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20260630-26-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

La présente décision peut faire l'objet
d'un recours devant le tribunal administratif
de Versailles dans un délai de deux mois
à compter de sa publication ou notification

Conseil Municipal du 30 juin 2026

Extrait du registre des Délibérations

n° 26.157

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 28
Représentés : 11
Excusés : -
Absents : -

Objet : Actualisation des tarifs des services à la population

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois juin deux-mille vingt-six, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 08 h 30 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire.

Marième GADIO, Sophie MINE, Norman CHARLES, Colette KOEBERLE, Nicolas ALLEOS, Leïla SAÏD, Frantz ISAMBERT, Monique BAILLOT, Tahar HACHICHI, Samia LEMTAÏ¹, Faten BENHAMED², Adjoints.

Josiane SIMON, Michèle DENEBOUR, Jeannette CLEM-BAKER, Bouchra KHIAR, Alain DENOUEL³, Thierry BELVIGNE, Christina PEDRI, Stéphane VOGEL, Rémy FIZAMES, Sangeetha BERCHMAN⁴, Binta SYLLA, Ouarda BOUZAKI⁵, Aouicha TRAORE, Sophiane TERCHOUNE⁶, Maxime GOMIS⁷, Monique VERRET, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Sébastien TSEN
Dominique DEVERNOIS
Fouad SARI
Daya TERKI
Kelly BOUSSARD
Omar ALKALY

par Frantz ISAMBERT
par Tahar HACHICHI
par Sophie MINE
par Marième GADIO
par Aouicha TRAORE
par Monique VERRET

Bachir CHEKINI
René REAL
Nestor YEPMENI
Florian GOURMELON
Bilal LAOUFI

par Stéphane VOGEL
par Leïla SAÏD
par Thierry BELVIGNE
par Binta SYLLA
par Sophiane TERCHOUNE

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Binta SYLLA est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

1 A quitté la séance à 10 h 02 en donnant pouvoir à M. Baillot

2 A quitté la séance à 09 h 52 en donnant pouvoir à N. Charles

3 A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à J. Clem-Baker

4 A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à T. Chazal

5 Arrivée à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

6 Arrivé à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

7 Arrivé à 08 h 50, à compter de la délibération n°26.149 « Budget Ville – Adoption du compte de gestion du receveur - Exercice 2025 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 25.132 du 19 juin 2025 portant actualisation des tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2025 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Administration générale - Finances », réunie le 16 juin 2026 ;

Considérant que la Ville dispose de différentes grilles tarifaires qu'il est nécessaire de réviser, afin de tenir compte de la hausse des coûts que supporte la collectivité (matières premières, fluides, prestations, masse salariale...) pour mettre en œuvre ses activités ou assurer l'entretien de son patrimoine ;

Considérant que l'évolution tarifaire demeure maîtrisée afin de préserver l'accès des usagers, notamment les familles et les plus fragiles, à l'ensemble des services proposés par la Ville ;

Considérant qu'il convient d'appliquer ces nouvelles grilles tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant, enfin, que dans un souci de clarté et de gestion, sont réunis sur la même délibération l'ensemble de la tarification en la matière, le tarif d'accès à l'espace de remise en forme et à la salle d'échauffement du gymnase Maurice Baquet, le tarif des activités et stages pédagogiques proposés par l'EMAP (Ecole Municipale d'Arts Plastiques), le tarif d'inscription au dispositif du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et le tarif d'adhésion annuelle au Centre social l'Amandier pour les bénévoles du centre social.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

8 voix contre Ouarda Bouzaki, Aouicha Traore, Kelly Boussard, Bilal Laoufi, Sophiane Terchoune, Maxime Gomis, Monique Verret, Omar Alkaly.

Article 1 - DÉCIDE d'actualiser les tarifs des services rendus à la population.

Article 2 - FIXE les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2026 conformément aux tableaux ci-dessous :

1 - ACTIVITÉS JEUNESSE	
Inscription annuelle auprès du SMJ (11/25 ans)	2,24 €
SORTIES HORS LES MURS (11/17 ans)	
Five	2,24 €
Cosmic laser	2,81 €
Paint-Ball	3,93 €
Cinéma	2,24 €
Bowling (2 parties)	3,32 €
Patinoire	2,81 €
Karting	3,93 €

Sortie à vocation culturelle (musées, monuments, châteaux, salons, parcs...)	1,17 €
Repas ou collation dans le cadre d'une sortie (en supplément du coût de l'activité)	3,32 €
Parcs d'attractions ou nautiques (Disneyland, Astérix, Aquaboulevard...)	7,80 €
Sortie à vocation sportive (escalade, quad, équitation, parcours aventure...), Zoo, aquarium...	30% du prix (2)
ACTIVITES ESTIVALES (11/17 ans)	
Piscine	1,17 €
Port aux Cerises (toutes activités)	2,24 €
Bases de loisirs (toutes activités, sans ticket loisirs)	3,32 €
Bases de loisirs (toutes activités, avec ticket loisirs)	1,17 €
Journée à la mer	3,32 €
SPECTACLES / SOIREES / EVENEMENTS SPORTIFS (11/17 ans)	
Spectacles vivants hors les murs (spectacles parisiens...) et organisés par la Ville de Vigneux-sur-Seine	5,56 €
Evènements sportif (Matches : foot, basket, manifestations sportives...)	
Participation tournoi avec lot(s) organisé par le service (sportifs, jeux...) par jeune / tournoi	1,17 €
Soirée et activité sur structure avec collation (loto, film...)	2,24 €
Atelier musique chant : répétition, enregistrement, Atelier danse (hip-hop, danse africaine...), Atelier graff, street art, peinture..., Autres Ateliers par cycle par jeune	5,51 €
Soutien scolaire animé par un intervenant vacataire extérieur dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) par trimestre et par jeune	11,12 €

SEJOURS (11/17 ans)	
Séjour (+ de 2 j)	33% du prix (1)
ACTIVITES (18/25 ans)	
Toutes activités jeunesse à destination des jeunes 18/25 ans	50% du prix (1)
FORMATIONS (Point Information Jeunesse)	
Formation 16 / 25 ans (PSC1, surveillant de baignade, CACES 1 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)	25% du prix à définir
Formation BAFA (formation générale)	50% du prix à définir
TARIFS HORS VIGNEUSIENS	
Pourcentage applicable en plus du coût de l'activité	10% du prix à définir

(1) pourcentage du prix public ou négocié auprès du prestataire choisi

(2) Suivant le prix de revient, le tarif proposé sera arrondi aux 50 centimes inférieurs.

3 - ACTIVITÉS EMAP

Frais d'inscriptions		
Inscription	15,90 €	
EMAP Catégorie 1 (1h-2h hebdomadaire)		
Pour une période de 5 mois (de septembre à janvier – de février à juin)		
Quotient familial des élèves vigneusiens Sous réserve de fournir les pièces justificatives lors de l'inscription		- 10 % à partir de deux inscriptions dans une même famille ou pour une inscription à deux activités
Tranche 1	14,80 €	13,30 €
Tranche 2	32,70 €	29,40 €
Tranche 3	42,90 €	38,60 €
Tranche 4	53,60 €	48,20 €
Tranche 5	67,40 €	60,70 €
Résident RPA - Tarif forfaitaire	14,80 €	
Hors commune :	96,90 €	87,20 €

Toute activité entamée reste due après les 2 séances d'essais.

Tout changement ou arrêt d'activité en cours d'année doit impérativement être signalé par écrit au secrétariat afin d'éviter la facturation

A l'attention des vigneusiens : en l'absence de tout document, le tarif hors commune sera appliqué sans effet rétroactif possible

EMAP Catégorie 2 (3h hebdomadaires) pour une période de 5 mois (de septembre à janvier – de février à juin)		
Inscription	15,90 €	
Quotient familial des élèves Vigneusiens Sous réserve de fournir les pièces justificatives lors de l'inscription		- 10% à partir de deux inscriptions dans une même famille ou pour une inscription à deux activités
Tranche 1	28,60 €	25,70 €
Tranche 2	64,30 €	57,90 €
Tranche 3	84,70 €	76,20 €
Tranche 4	105,10 €	94,60 €
Tranche 5	132,60 €	119,30 €
Hors commune	192,80 €	173,50 €

Toute activité entamée reste due après les 2 séances d'essais.

Tout changement ou arrêt d'activité en cours d'année doit impérativement être signalé par écrit au secrétariat afin d'éviter la facturation.

A l'attention des vigneusiens : en l'absence de tout document, le tarif hors commune sera appliqué sans effet rétroactif possible.

Stages pédagogiques	
Élèves inscrits à l'EMAP (Vigneusiens ou hors commune)	10,80 €
Élèves non-inscrits à l'EMAP (Vigneusiens ou hors commune)	21,50 €

Tout stage débuté reste dû

4 - ACTIVITÉS SPORTIVES

L'Académie des Sports (de 6 à 14 ans)	
Enfant vigneusien – Inscription annuelle du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante	40,00 €
Enfant non vigneusien - Inscription annuelle du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante	50,00 €
Stage pour enfant vigneusien – Tarif à la journée	25,00 €
Stage pour enfant non vigneusien – Tarif à la journée	30,00 €

Espace de remise en forme gymnase Maurice BAQUET	
Adhérents des associations sportives d'intérêt local Vigneusiennes (à l'année, sur présentation du justificatif de licence sportive)	40,00 €

5 - ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL L'AMANDIER

Centre social l'Amandier

Adhésion annuelle par foyer fiscal	3,90 €
Adhésion annuelle pour chaque bénévole	3,90 €

Chaque bénévole bénéficie du tarif au quotient le plus bas pour toutes les activités auxquelles un(e) bénévole souhaite participer

Sortie estivale en bus à la journée sans droits d'entrée (mer, bases de loisirs...)

Quotient familial - Tarif adulte à la journée

Tranche 1	8,20 €
Tranche 2	9,70 €
Tranche 3	11,30 €
Tranche 4	13,30 €
Tranche 5	14,80 €
Hors commune	32,70 €

Quotient familial - Tarif enfant à la journée

Tranche 1	5,10 €
Tranche 2	6,70 €
Tranche 3	8,20 €
Tranche 4	9,70 €
Tranche 5	11,30 €
Hors commune	32,70 €

Sortie avec droits d'entrée (comprenant les sorties avec ou sans transport)

Quotient familial - Tarif adulte

Tranche 1	5,70 €
Tranche 2	6,70 €
Tranche 3	7,80 €
Tranche 4	8,70 €
Tranche 5	9,70 €
Hors commune	22,50 €

Quotient familial - Tarif enfant

Tranche 1	3,60 €
Tranche 2	4,60 €
Tranche 3	5,70 €
Tranche 4	6,70 €
Tranche 5	7,80 €
Hors commune	22,50 €

Sortie sans droit d'entrée (comprenant les sorties avec ou sans transport)	
Quotient familial - Tarif adulte	
Tranche 1	2,20 €
Tranche 2	2,90 €
Tranche 3	3,60 €
Tranche 4	3,90 €
Tranche 5	4,40 €
Hors commune	9,70 €
Quotient familial - Tarif enfants	
Tranche 1	1,20 €
Tranche 2	1,90 €
Tranche 3	2,20 €
Tranche 4	2,90 €
Tranche 5	3,30 €
Hors commune	9,70 €

Ateliers organisés sur la structure	
Ateliers annuels	
Quotient familial - Tarif adultes	
Tranche 1	24,00 €
Tranche 2	29,40 €
Tranche 3	34,90 €
Tranche 4	40,30 €
Tranche 5	45,90 €
Hors commune	54,60 €
Quotient familial - Tarif enfants	
Tranche 1	12,10 €
Tranche 2	14,80 €
Tranche 3	17,40 €
Tranche 4	20,20 €
Tranche 5	23,00 €
Hors commune	27,40 €

Ateliers sociolinguistiques (ASL)	
Ateliers sociolinguistiques (ASL)	15,30 €
FLE	
Inscription à un atelier FLE1 ou FLE2	15,30 €
Ateliers d'initiations et de découvertes	
Quotient familial – Tarif par famille pour un atelier ou cycle d'atelier	
Tranche 1	1,90 €
Tranche 2	2,20 €
Tranche 3	2,90 €
Tranche 4	3,30 €
Tranche 5	3,90 €
Hors commune	29,10 €

Espace Ludothèque	
Les familles bénéficient gratuitement de l'accès à toutes les activités organisées sur la structure par l'espace Ludothèque, sous réserve d'être à jour de leur adhésion	

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	
Adhésion par trimestre et par enfant	11,00 €

6 - ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Accueils maternels	
Quotient familial - Accueil matin*	
Tranche 1	1,17 €
Tranche 2	1,68 €
Tranche 3	2,19 €
Tranche 4	2,91 €
Tranche 5	3,06 €
Hors commune	7,29 €

Quotient familial - Accueil soir*	
Tranche 1	2,04 €
Tranche 2	2,91 €
Tranche 3	3,78 €
Tranche 4	4,95 €
Tranche 5	5,41 €
Hors commune	12,80 €

**Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 2h20 le soir.*

Accueils élémentaires	
Quotient familial - Accueil matin*	
Tranche 1	1,17 €
Tranche 2	1,68 €
Tranche 3	2,20 €
Tranche 4	2,91 €
Tranche 5	3,06 €
Hors commune	7,29 €
Quotient familial - Accueil soir*	
Tranche 1	0,61 €
Tranche 2	0,87 €
Tranche 3	1,07 €
Tranche 4	1,38 €
Tranche 5	1,58 €
Hors commune	3,57 €

**Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 1h00 le soir.*

Autre tarification de l'accueil périscolaire	
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial pour les accueils périscolaires maternels et élémentaires, matin, soir, appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

Accueils de Loisirs Maternels (CLM)	
Quotient familial - CLM 1/2 journée	
Tranche 1	2,50 €
Tranche 2	3,57 €
Tranche 3	4,99 €
Tranche 4	6,48 €
Tranche 5	6,91 €
Hors commune	9,59 €
Quotient familial CLM Vacances et journée	
Tranche 1	4,99 €
Tranche 2	7,14 €
Tranche 3	10,00 €
Tranche 4	12,85 €
Tranche 5	13,72 €
Hors commune	19,28 €

Accueils de Loisirs Élémentaires (CLP)	
Quotient familial - CLP 1/2 journée	
Tranche 1	2,60 €
Tranche 2	3,77 €
Tranche 3	5,10 €
Tranche 4	6,53 €
Tranche 5	7,04 €
Hors commune	9,69 €
Quotient familial - CLP Vacances et journée	
Tranche 1	4,99 €
Tranche 2	7,14 €
Tranche 3	10,00 €
Tranche 4	12,85 €
Tranche 5	13,72 €
Hors commune	19,28 €

Séjours	
Quotient familial - Séjours Centre de vacances enfants – Tarifs à la journée	
Tranche 1	13,92 €
Tranche 2	19,23 €
Tranche 3	23,46 €
Tranche 4	32,54 €
Tranche 5	36,98 €
Hors commune	62,63 €
Quotient familial - Séjours vacances ados -Tarifs à la journée	
Tranche 1	21,37 €
Tranche 2	24,84 €
Tranche 3	29,58 €

Tranche 4	36,93 €
Tranche 5	43,35 €
Hors commune	64,57 €

****Le paiement des séjours pourra être effectué en trois mensualités maximum après le séjour, sur demande auprès du service régie centralisée.***

Restauration maternelle et élémentaire	
Quotient familial - Restauration maternelle	
Tranche 1	2,24 €
Tranche 2	2,60 €
Tranche 3	3,06 €
Tranche 4	3,88 €
Tranche 5	4,08 €
Hors commune	6,83 €
Quotient familial - Restauration élémentaire	
Tranche 1	2,60 €
Tranche 2	3,52 €
Tranche 3	3,88 €
Tranche 4	4,44 €
Tranche 5	4,74 €
Hors commune	6,94 €

Tarifs PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	
Quotient familial - Restauration maternelle	
Tranche 1	1,17 €
Tranche 2	1,33 €
Tranche 3	1,58 €
Tranche 4	1,99 €
Tranche 5	2,09 €
Hors commune	3,47 €
Quotient familial - Restauration élémentaire	
Tranche 1	1,33 €
Tranche 2	1,79 €
Tranche 3	1,99 €
Tranche 4	2,24 €
Tranche 5	2,40 €
Hors commune	3,47 €

Autres tarifications de la restauration	
Agents communaux/ Adultes	3,11 €
Enseignants	5,20 €
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

7 - ÉTUDE SURVEILLÉE

Quotient familial – Étude	
Tranche 1	1,43 €
Tranche 2	1,53 €
Tranche 3	1,58 €
Tranche 4	1,68 €
Tranche 5	1,79 €
Hors commune	1,94 €

***Une remise de 10 % est octroyée à la famille ayant 3 enfants participant à l'activité.**

Autre tarification de l'étude surveillée
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial pour l'étude surveillée appliqué aux familles suivies par le CCAS)

8 - SAISON CULTURELLE Spectacles vivants

Public vigneusien et public résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres val de Seine	
0 à 6 ans	4,20 €
de 7 à 12 ans	8,90 €
de 13 à 24 ans	14,10 €
de 25 à 64 ans	16,70 €
65 ans et +	12,00 €
Tarif réduit <i>Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, Personnes en situation de handicap, Groupes de plus de 12 personnes, Carte étudiant plus de 25 ans</i> Tarif accordé sur présentation du justificatif correspondant.	14,10 €
Adhérents aux services jeunesse municipaux et intercommunaux	5,20 €
Spectacle avec mention jeune public : tarif unique (adultes / enfants)	4,20 €
Exonérés : <i>Personnes invitées par la production du spectacle selon le contrat de cession</i> <i>Lauréats des jeux concours organisés par la ville et diverses tombolas (écoles, téléthon...)</i> <i>Invitations au public des structures municipales et de l'agglomération, convention avec un organisme ou une association (y compris les accompagnateurs) pour faciliter l'accès à la culture des personnes en situation difficile (ex : Centre Social, Cultures du cœur, réussite éducative, conservatoire ...)</i>	
Hors Vigneusien et hors résidents communauté d'agglomération (tarif unique)	22,00 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 01/07/2026


Th. Chazal

